



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

-

29 janvier 2015

Salle Socio-culturelle de Férolles

Collège des élus :

<i>Etaient présents</i>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Présidente de la CLE/Adjointe au Maire	Olivet
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
Mme Stéphanie ANTON	VP CLE / Adjointe au Maire	Orléans
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Jean-Claude HENNEQUIN	VP CLE / Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Patrick RABOURDIN	VP CLE / Président	SIBL
M. André DEROUET	Conseiller municipal	Neuvy-en-Sullias

Collège des usagers :

<i>Etaient présents</i>		
M. Philippe ALLAIRE	Elu	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Didier PAPET	Président	LNE
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL

Collège des représentants de l'Etat :

<i>Etaient présents</i>		
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service Eau-Environnement-Forêt	DDT 45

Appui technique

Appui technique		
Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Franck PARE	Inspecteur de salubrité publique	Ville d'Orléans
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL

Ordre du jour :

1. SDAGE 2016-2021 et PDM
2. Point sur la fin des études
3. Communication
4. Contrat territorial
5. Points divers

La séance est ouverte par la Présidente de la CLE à 9h30. Elle remercie la commune de Férolles d'avoir accepté d'accueillir ce bureau de la CLE.

1. SDAGE 2016-2021 et PDM

Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021

Il est proposé par l'animatrice de ne pas rentrer dans le détail du projet de SDAGE aujourd'hui mais plutôt d'en présenter les grandes lignes pour voir jusqu'où la CLE souhaite aller pour rendre son avis sur ce document.

Il est rappelé que la consultation se déroule du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 pour le grand public et du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015 pour les assemblées.

Le projet de SDAGE comporte 5 axes de travail dont l'axe « conforter la place des SAGE sans provoquer de révision injustifiée et coûteuse en moyens ».

L'objectif majeur de ce projet de SDAGE est de doubler le nombre de masses d'eau en bon état, ainsi de passer de 30% à 61% de masses d'eau bon d'ici 2021.

Les priorités sont mises sur la réduction des pollutions diffuses et sur la restauration des milieux aquatiques.

Pour rappel le territoire du bassin Loire-Bretagne est divisé en plusieurs commissions territoriales pour lesquelles des objectifs chiffrés sont fixés. Notre SAGE se situe dans la commission Loire moyenne. Actuellement, seulement 23% des masses d'eau sont en bon état, et l'objectif 2021 fixé est l'atteinte du bon état pour 48% de masses d'eau..

Les SAGE doivent être compatibles avec le SDAGE Loire-Bretagne. Ainsi les SAGE ou les Commissions Locales de l'Eau apparaissent dans 61 dispositions ou orientations du projet de SDAGE contre 26 dans le SDAGE 2010-2015.

Cela entraîne un renforcement du rôle des CLE et le renforcement du rôle de subsidiarité. Les

CLE peuvent de plus en plus adapter les dispositions du SDAGE au niveau local.

13 orientations/dispositions citent explicitement les CLE, certaines dans la continuité du SDAGE précédent, d'autres sont des nouveautés (ex : lien avec les documents d'urbanisme, sensibilisation, lien avec les contrats territoriaux).

Les SAGE sont quant à eux ciblés dans 48 dispositions qui sont de quatre types :

- Dispositions générales au nombre de 8 qui ciblent tous les SAGE
- 15 dispositions localisées
- 3 dispositions obligatoires soumises à conditions
- 22 dispositions éventuelles évoquant une possibilité et non une obligation

Projet de Programme de Mesures (PDM)

Le PDM est le programme d'actions sur 6 ans contribuant à la réalisation des objectifs et des dispositions du SDAGE. Programme estimé à 2.7 milliards d'euros.

6 principaux domaines d'actions :

- Milieux aquatiques (34% - 918 M° d'euros)
- Assainissement (30% - 810 M° d'euros)
- Agriculture (23% - 621 M° d'euros)
- Quantité d'eau (8% - 216 M° d'euros)
- Industrie (3% - 81 M° d'euros)
- Connaissance (2% - 54 M° d'euros)

Le PDM est organisé par commission territoriale où sont présentées des cartes et des tableaux où des mesures ont été identifiées ainsi que les maîtrises d'ouvrages potentielles et les coûts sur 2016-2021.

De plus, des cartes apportant un éclairage à la lecture du PDM ont été réalisées. L'animatrice présente les cartes pour lesquelles le territoire du SAGE est concerné :

- carte agriculture – eau de surface où le SAGE est identifié pour limiter les transferts d'intrants et l'érosion
- carte milieux aquatiques – eau de surface où le SAGE est identifié pour des mesures de restauration morphologique des cours d'eau et pour des mesures de restauration de la continuité écologique
- carte ressource – eau de surface où la masse d'eau du Dhuy est identifiée pour réduire l'impact des plans d'eau.

Concernant les deux premières cartes, des actions seront engagées via l'outil contrat territorial afin d'améliorer la qualité de l'eau via ces thématiques.

Concernant la troisième carte, pour le moment aucune action n'est engagée sur le sujet, il apparaît néanmoins nécessaire de commencer à communiquer sur cette problématique auprès des acteurs concernés.

Projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne (PGRI) 2016-2021

Un troisième document est également en consultation. Il s'agit du PGRI.

C'est un document qui découle de la Directive européenne sur les inondations (2007) qui a été déclinée au niveau national à travers la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI).

Celle-ci étant elle-même déclinée au niveau des grands bassins hydrographiques dont le

bassin Loire-Bretagne : le PGRI.

A l'échelle encore plus locale des territoires, pour ceux comportant un certain nombre d'enjeux, sera déclinée une stratégie locale de gestion des risques d'inondations (SLGRI).

Et enfin, certains territoires spécifiques au nombre de 22 dont celui d'Orléans ont été identifiés comme territoire à risque d'inondation important (TRI) dont le Préfet sera chargé de coordonner l'élaboration. Le TRI d'Orléans comporte 27 communes dont 18 sont présentes sur le territoire du SAGE. Nous sommes donc particulièrement concernés.

Ces dernières années, plusieurs études ont été conduites sur cette thématique :

- Étude de dangers des digues du val d'Orléans
- Etude Ecrivals
- PPRI

Le PGRI contient 6 objectifs et 46 dispositions.

Les CLE ou les SAGE sont cités dans les objectifs et dispositions suivants :

Dans l'objectif n°1 : préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines

- Disposition 1-4 : Information des CLE sur les servitudes d'utilité publique de l'article L.211-12 du CE et de l'identification de zones d'écoulements préférentiels
- Disposition 1-5 : Associations des CLE à l'application de l'article L.211-12 du CE (associées à la définition de la liste des ouvrages ou travaux créant un obstacle à l'écoulement des eaux)
- Disposition 1-6 : Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection
- Disposition 1-7 : Entretien des cours d'eau

Dans l'objectif n°5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

- Disposition 5-1 : Informations apportées par les SAGE

Les SAGE comportent un volet « culture du risque »

L'animatrice attire l'attention des élus sur le fait que les communes sont particulièrement visées au travers des documents d'urbanisme dans l'objectif n°2 « Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ».

Discussion :

Une question est posée sur la possibilité d'identifier des zones à enjeux environnementaux dans le cadre de la thématique « assainissement non collectif ». Est-ce que cela permettrait de résoudre les points noirs et obliger les particuliers à se mettre aux normes ?

Une participante indique que dans le cas de sa commune, c'est la communauté de communes qui gère cette thématique via le SPANC. Un inventaire va être conduit et ils vont demander des subventions.

L'Agence de l'Eau finance en effet les communes rurales via le SPANC pour des réhabilitations à hauteur de 50% (si plusieurs particuliers sont regroupés via le SPANC).

Quelle est la part des pollutions diffuses due aux ANC ? Les services de l'Etat indiquent qu'elle est très faible de l'ordre du pourcent en tout cas pour les nitrates.

Un membre pense cependant que c'est un vrai problème qui dure parfois depuis de nombreuses années sans que cela ne soit résolu.

En milieu rural, certains privés se sont aussi branchés sur des drainages agricoles.

Les concentrations peuvent être importantes à certains endroits mais en termes de flux ramenés à l'échelle d'un bassin versant c'est très faible.

Un membre indique cependant que des mesures ont été faites et que les nitrates mesurés sont de l'ordre de 0.6 à 0.12mg/L. Ces chiffres et mesures sont à vérifier et pourraient être confirmés par exemple par la Chambre d'Agriculture.

Mme d'Illiers précise qu'elle rencontre des difficultés sur le sujet et notamment en ce qui concerne les différentes polices. La DDT se dit surprise, il pensait que cela était relativement clair. Lors de réunion, il faut penser à associer le SATESE.

Il pourrait être intéressant afin d'éclaircir les choses lors d'une prochaine CLE de faire intervenir des spécialistes de la question et notamment Emmanuel SALAUN, juriste au sein de l'Association des Maires du Loiret.

Réunion de présentation du projet de SDAGE, du PDM et du PGRI

Afin d'aider les membres de la CLE mais également les élus du territoire à rendre un avis sur le projet de ces 3 documents en consultation, il est proposé d'organiser une réunion à l'attention des élus du territoire du SAGE.

Cette présentation serait réalisée par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau. Il reste à cibler quelques dispositions particulières liées au territoire.

L'animatrice ainsi que les services se chargeront de faire le tri dans ces dispositions, il n'apparaît en effet pas nécessaire de s'attacher à examiner les 61 dispositions liées aux SAGE et aux CLE (qui ne concernent pas forcément toutes, le SAGE Val Dhuy Loiret).

Il est rappelé également que ce projet de SDAGE n'est qu'une évolution du précédent.

2. Point sur la fin des études

Etude « pollutions diffuses »

Suite au COPIL de fin d'année, une dernière réunion publique a eu lieu à l'attention des agriculteurs du territoire. Environ 25 personnes étaient présentes (350 courriers envoyés). Les présents sont en général des agriculteurs déjà sensibilisés à la thématique.

Un membre de la CLE a fait remarquer que nous étions relativement mauvais en termes de communication auprès de ce public. Les éléments présentés étaient dans l'ensemble plutôt négatifs et cela avait tendance à décourager les présents qui font déjà évoluer leur pratiques. L'étude n'a pas en effet mesuré les efforts déjà accomplis mais les efforts restant à conduire. Il apparaît donc important que nous réfléchissions à un meilleur mode de communication.

Les questions lors de cette réunion ont principalement portées sur les données utilisées.

Il est prévu de réaliser une plaquette de vulgarisation des principaux résultats de cette étude.

Etude zones humides

Un COPIL de fin d'étude a également eu lieu en fin d'année 2014. Une réunion de restitution des résultats, à l'attention des acteurs locaux que nous avons sollicités tout au long de l'étude, a été réalisée.

L'animatrice attend maintenant que le bureau d'études lui fasse parvenir l'ensemble des données de l'étude afin de pouvoir les diffuser à chaque commune.

Il est également prévu la création d'un groupe de travail documents d'urbanisme/SAGE afin d'aider les communes à intégrer le SAGE et notamment cet inventaire.

Des contacts ont déjà été pris avec les services de la DDT qui ont en charge le suivi des documents de planification.

Un point a été fait sur l'avancement des documents d'urbanisme dans chaque commune ; certaines erreurs ont été corrigées car Darvoy n'est pas encore en phase arrêt projet comme indiqué lors du bureau et Jargeau possède un POS et non un PLU. Il manquait également

dans la liste la commune de Guilly qui vient de finaliser son PLU Grenelle.

Point sur chaque commune

Phase arrêt projet (1) : Saint Hilaire Saint Mesmin (avis de la CLE?)

Carte communale (1) : Sigloy

POS (6) : Férolles, Ouvrouer les Champs, Sully sur Loire (PLU en cours), Tigy (PLU en cours); Viglain, Jargeau

PLU non Grenelle (11) : Marcilly en Villette, Mareau aux Prés, Neuvy en Sullias, Olivet (en cours), Saint Cyr en Val, Saint Denis en Val, Saint Jean le Blanc, Saint Pryvé Saint Mesmin, Sandillon, Vienne en Val, , Darvoy (en cours de réalisation)

PLU Grenelle (2) : Orléans, Guilly

Il est proposé que l'animatrice regarde l'arrêt projet de la commune de Saint Hilaire afin de vérifier que le SAGE est bien pris en compte et la CLE rendra éventuellement un avis.

3. Communication

L'animatrice refait un point sur la communication.

Il a été proposé aux membres un projet de plan de la future lettre du SAGE. Le format proposé est un A4 de 2 pages (un A3 plié en deux).

Page 1 : vers le bon état des eaux + rappel de la consultation sans trop rentrer dans le détail

Page 2 : cartographie de l'état des eaux sur le territoire

Pages 3 et 4 : présentation des résultats des deux études pollutions diffuses et zones humides

Le contrat territorial pourra être abordé plus tard lorsque le programme des deux volets sera définitivement validé.

Les membres estiment également qu'il manque une plaquette sur ce qu'est le SAGE. Celle-ci doit sortir en priorité pour sensibiliser plus facilement.

L'animatrice sollicite également de la part des membres des retours sur les documents produits ou sur le site internet pour l'alimenter plus régulièrement. Elle s'interroge sur la pertinence de créer un groupe de travail « communication » afin que les actions de communication entreprises soient dirigées vers les bonnes cibles et soient plus efficaces.

Les membres seront sollicités par mail afin de savoir s'ils souhaitent intégrer ou non ce groupe de travail.

4. Contrat territorial

Les deux structures sollicitées pour le portage du contrat territorial volet « pollutions diffuses » ont répondu favorablement par courrier officiel pour l'établissement public Loire, par voie orale (dans l'attente du courrier officiel) pour la Chambre d'agriculture du Loiret.

Chacun a cependant émis quelques réserves portant notamment sur l'obtention des moyens financiers nécessaires.

A noter qu'au vu du retard accumulé concernant la transmission des taux FEADER, la signature du contrat risque d'être décalée au deuxième semestre 2015.

5. Points divers

a. Réunion entretien des fossés « qui fait quoi » ? (06/01/2015)

La commune d'Olivet est la première à travailler sur cette problématique.

L'objectif est d'identifier sur une carte commune entre tous les acteurs qui a la gestion de tel fossé, en fonction de ses compétences (eaux pluviales, entretien classique).

Etaient réunis pour cette première réunion le SIBL, la commune d'Olivet, l'Agglo, la DDT et le SAGE.

La DDT a d'abord réalisé une présentation de la réglementation actuelle, puis les présents ont échangés sur les points noirs de la commune d'Olivet.

Il a été convenu à la fin de cette réunion que :

- 1/ le SIBL indique les fossés dont il s'occupe
- 2/ en parallèle, identification des points bloquants par l'Agglo
- 3/ accord sur les limites de compétences
- 4/ carte où l'on identifie chaque responsable de l'entretien de chaque fossé

Les étapes suivantes sont conduites par le SIBL et la commune concernée, sans le SAGE.

Cette démarche est à poursuivre et à conduire également sur les autres communes

b. COPIL Stratégie (23/01/2015)

Dans le cadre du marché passé avec l'APSL, un travail a été conduit afin de répondre à la disposition du SAGE sur la régulation de la fréquentation sur le territoire.

Deux axes de travail avaient été identifiés :

- Poser des orientations structurantes pour une gestion globale de la fréquentation sur le bassin, autrement dit recenser les études existantes sur le sujet et les diffuser auprès des communes ou des acteurs locaux pour leurs mises en œuvre.
- Identifier les dispositions pour sécuriser la pratique nautique sur le Loiret

Premier axe : Poser des orientations structurantes pour une gestion globale de la fréquentation sur le bassin

Le travail effectué a consisté en un recensement des études existantes afin de les porter à la connaissance des élus pour une mise en œuvre

- 2 études de l'Agence d'urbanisme : une sur l'amont, une sur l'aval du territoire
- Propositions d'itinéraires de randonnées permettant de découvrir le val et les thématiques liées à l'eau

Il existe un problème de connexion entre le territoire amont et aval ; lieu préconisé la ferme du Bouchet à Saint Cyr en val.

Pour le moment les projets qui pourraient répondre à cette thématique sont à l'arrêt faute de budget (ex : parc de Loire porté par l'Agglo).

Un certain nombre de parcours de randonnée avait été réalisé sur les communes du Val. Les itinéraires sont distribués aux membres des communes concernées (Férolles, Tigy, Neuivy-en-Sullias, Jargeau, Vienne-en-Val, Sandillon).

Une plaquette plus globale avait également été réalisée. L'objectif était de relier la Sologne à la Loire en faisant découvrir le Val.

Sur Férolles, l'association de randonnée grâce à ces itinéraires pré-identifiés a édité 5 plaquettes, les circuits sont disponibles en ligne sur le site internet de randoFérolles ou en mairie.

Deuxième axe : Identifier les dispositions pour sécuriser la pratique nautique sur le Loiret

Les services juridiques de France Nature Environnement ont édité une note juridique afin de déterminer quels sont les risques encourus par chaque acteur en cas d'accident de navigation sur le Loiret. Celle-ci est intéressante et relativement claire.

D'autre part, l'APSL avec l'aide du CDCK et de l'ASRL a identifié un parcours de randonnée nautique avec le repérage des endroits nécessitant une signalétique (en parallèle, l'Etat a engagé une démarche règlementaire auprès des propriétaires des ouvrages les incitant à installer une signalisation sur leurs ouvrages).

Une estimation du coût d'installation des panneaux et de la signalétique a été effectuée, il s'élève à 4600 euros.

Cependant le projet ne peut aboutir pour le moment car il reste un endroit problématique d'un passage d'un bassin à un autre qui se situe chez un privé. Le canoë-kayak ayant refusé la proposition faite dans la note juridique de prendre à leur charge l'entretien de ce passage et de prendre du coup un peu plus de responsabilité en cas d'accident, la mise en place de la signalétique n'est pour l'instant pas faisable. Le canoë-kayak compterait sur une commune pour acheter ce passage.

c. Point sur l'avancement de l'étude bilan prospectives du SIBL

Lors du COPIL du 22 janvier 2015, 2 scénarios de programme d'actions ont été présentés.

Un programme ambitieux comprenant des actions sur l'ensemble des cours d'eau du territoire (hors zone Natura 2000 de Sologne) et un programme moins ambitieux portant principalement sur le Dhuy.

Le deuxième scénario s'avère plus réaliste si l'on tient compte des moyens humains et financiers du syndicat. Il permettra en effet au syndicat de ne pas augmenter les cotisations des communes.

Les actions portent principalement sur des actions de restauration de la continuité écologique, sur la lutte contre les espèces invasives, sur la morphologie ainsi que sur des actions de communication.

Ce deuxième scénario a été adopté à l'unanimité par les membres du COPIL.

Actuellement le bureau d'études est sur le terrain afin d'affiner le programme d'actions. Celui-ci sera complètement arrêté avant fin mars. La rédaction de la DIG est prévue à la suite afin qu'elle soit déposée rapidement auprès des services de l'Etat pour une instruction courant 2015.

Avant l'enquête publique, il apparait nécessaire de communiquer sur le terrain.

Le Président rappelle que 2015 est une année blanche pour le syndicat qui est uniquement financé pour les actions destinées à lutter contre l'hydrocotyle fausse-renoncule et pour l'animation via le poste de la technicienne de rivière.

d. Futurs points à l'ordre du jour des prochaines CLE

L'animatrice demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent développer des thématiques particulières lors des prochaines CLE. Il a été vu dans un point plus haut qu'il semble intéressant d'intervenir sur la thématique de l'assainissement non-collectif.

L'animatrice propose également deux autres sujets :

- pour faire le lien avec le contrat territorial, lorsque le plan d'actions sera totalement arrêté, il sera proposé au SIBL de venir le présenter dans le détail
- la réutilisation des eaux usées est l'une des dispositions du SAGE. L'AggIO a avancé sur le

sujet et il serait intéressant d'en savoir plus.

Il semblerait que leur réutilisation soit envisagée pour deux usages : l'arrosage des espaces verts et le lavage de la voirie. Si la première utilisation semble être de plus en plus utilisée, la seconde semble plus difficile à mettre en œuvre du fait d'un principe de précaution vis-à-vis du risque bactériologique.

Les membres n'étant pas contre, ces points pourront être mis à l'ordre du jour des futures CLE.

e. Calendrier

Pour le moment 2 dates à retenir :

- 19/02/2015 : réunion d'information sur les projets de SDAGE, PDM et PGRI
- 17/03/2015 : Prochaine séance plénière de la Commission Locale de l'Eau.

Les participants n'ayant plus de remarques, la séance est levée par Mme la Présidente à 11h30.



Fabienne d'Illiers
Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret